

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

JURILEX- AVOCATS ASSOCIES
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
CITE INTERNATIONALE
69006 LYON 06

V/REF :

N/REF : 2009 B 296 / 2009-A-1987

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 22/04/2009,

Rapport du commissaire aux apports

Concernant la société

2D CONSEILS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Tres Fontaine

01580 Sonthonnax-la-Montagne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1987 le 22/04/2009

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 511 149 171 (2009 B 296)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 22/04/2009,

Le Greffier



CHRISTOPHE COLLIN
LE BOURG 69380 CHARNAY

EXPERT COMPTABLE inscrit au tableau de l'ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2D CONSEILS

S.A.R.L. au capital de 1 000 €

Immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 511 149 171

Siège social :
Très Fontaine
01580 SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT EFFECTUE**

par Monsieur Dominique DUMONT

à la société 2D CONSEILS

**Etabli dans le cadre des articles L.223-9 du Code de Commerce et
R 233-6 alinéa 6 dudit code**

CHRISTOPHE COLLIN
LE BOURG 69380 CHARNAY

EXPERT COMPTABLE inscrit au tableau de l'ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2D CONSEILS

S.A.R.L. au capital de 1 000 €

Immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 511 149 171

Siège social :
Très Fontaine
01580 SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE

En exécution de la mission qui nous a été confiée aux termes de notre désignation le 26 mars 2009 par Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport que nous avons établi :

- sur l'appréciation de la valeur de l'apport devant être effectué par Monsieur Dominique DUMONT à la société « 2D CONSEILS »,
- conformément aux articles L223-9 et R233-6 alinéa 6 dudit code.

Ce rapport comprend les parties suivantes :

I. DESCRIPTION DE L'APPORT.....	2
II. APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS.....	5
III. VERIFICATIONS EFFECTUEES	5
IV. CONCLUSION	6

I. DESCRIPTION DE L'APPORT

Il est prévu que Monsieur Dominique DUMONT réalise l'apport de 92 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société « VISTA DEVELOPPEMENT », dont le siège social est fixé Résidence du Parc, 2 avenue de Bresse, MONTREAL LA CLUSE (01460).

La société « VISTA DEVELOPPEMENT »

Au terme de l'opération projetée, une partie des parts (92/650) de cette société sera apportée par Monsieur Dominique DUMONT à la SARL « 2D CONSEILS ».

1 - La société « VISTA DEVELOPPEMENT » existe sous la forme de Société à Responsabilité Limitée.

3 – Le capital actuel s'élève à 130 000 € entièrement libéré, soit 650 parts sociales d'une valeur nominale de 200 €. A l'heure actuelle, il se répartit comme suit :

- 94,31 % pour Monsieur Dominique DUMONT;
- 0,77 % pour Madame Nathalie DUMONT ;
- $\frac{4,92}{100}$ % pour Monsieur Fabrice LESCUYER.

4 - Elle a été régulièrement immatriculée sous la forme de SARL le 5 mars 2002.

5 - La société a pour objet :

- Agent commercial ;
- Négoce de matériel et d'instruments nécessaires à l'industrie de la transformation des matières plastiques ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

6 - La société est dirigée par Monsieur Dominique DUMONT, Gérant.

7 - La société « VISTA DEVELOPPEMETNT » clôture son exercice social le 31 mars de chaque année.

2D CONSEILS

La société « 2D CONSEILS »

- 1 – La société « 2D CONSEILS » est bénéficiaire des apports.
- 2 - Elle est immatriculée sous forme d'une Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €.
- 3 - La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :
 - Assistance, Conseil, Administration et gérance d'entreprise ;
 - Holding, Prise de participation, Gestion de portefeuilles ;
 - Et plus généralement, toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
- 4 - La société sera dirigée par Monsieur Dominique DUMONT.
- 5 – La société « 2D CONSEILS » clôturera son premier exercice social le 31 mars 2010.

A. BASES DE L'APPORT

Pour établir les conditions de l'opération d'apport, les parties à l'opérations :

- la société « 2D CONSEILS » d'une part et,
- la société « VISTA DEVELOPPEMENT » d'autre part,

ont décidé de retenir comme base de l'opération, les comptes au 31/03/2008 de la société « VISTA DEVELOPPEMENT ».

B. METHODES D'EVALUATION

Les méthodes retenues pour l'évaluation de l'ensemble des titres de la société « VISTA DEVELOPPEMENT » sont des méthodes fondées tant sur le patrimoine que sur les performances économiques actuelles et futures de la société.

Nous avons validé cette valorisation et nous n'avons pas de commentaire particulier à apporter.

C. REMUNERATION DE L'APPORT

L'ensemble des parts sociales de la société « VISTA DEVELOPPEMENT » a été évalué pour un montant de 525 890 €, soit un montant de 74 446,4 € pour les 92 parts apportées par Monsieur Dominique DUMONT, montant arrondi par les parties à 75 000 €.

Monsieur Dominique DUMONT recevra donc 3 750 parts sociales de 20 € en rémunération de son apport de 92 parts sociales de la société « VISTA DEVELOPPEMENT » d'un montant de 75 000 €.

D. DECLARATION DE L'APPORTEUR

L'apporteur fait les déclarations suivantes :

- Le capital de la société « 2D CONSEILS » est entièrement libéré ;
- Les parts présentement apportées ne font l'objet d'aucun nantissement ni gage d'aucune sorte ;
- L'apport effectué est net de tout passif et est fait sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière ;

En résumé, rien ne s'oppose à la libre disposition des droits sociaux apportés à la société « 2D CONSEILS » bénéficiaire.

II. APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

La méthode retenue pour l'évaluation des titres apportés est une méthode fondée tant sur le patrimoine que sur les performances économiques actuelles et futures de la société « VISTA DEVELOPPEMENT », ainsi que nous l'avons exposé ci avant.

Nous avons validé cette valorisation eu égard aux éléments d'actif et de passif de la société, de ses performances économiques ; et nous n'avons pas de commentaire particulier à ajouter.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

A. Diligences mises en œuvre

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité de l'actif apporté,
- contrôler la valeur attribuée à l'apport, et vérifier que l'évaluation des éléments constitutifs de l'apport repose sur des analyses et méthodes appropriées au contexte de l'opération,
- vérifier que jusqu'à la date de ce rapport aucun événement n'était de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

Notre programme de travail a comporté les étapes suivantes :

- Contacts avec la direction et les conseils des sociétés (Expert-comptable et avocat),
- revue limitée des états financiers de la société « VISTA DEVELOPPEMENT » arrêtés au 30 novembre 2008,
- revue des événements postérieurs et ce jusqu'au 31 mars 2009
- vérification de la réalité de l'actif apporté,
- étude de la méthode qui a permis de déboucher à la valorisation des actifs apportés.

B. Résultats de nos travaux relatifs à la valeur de l'apport

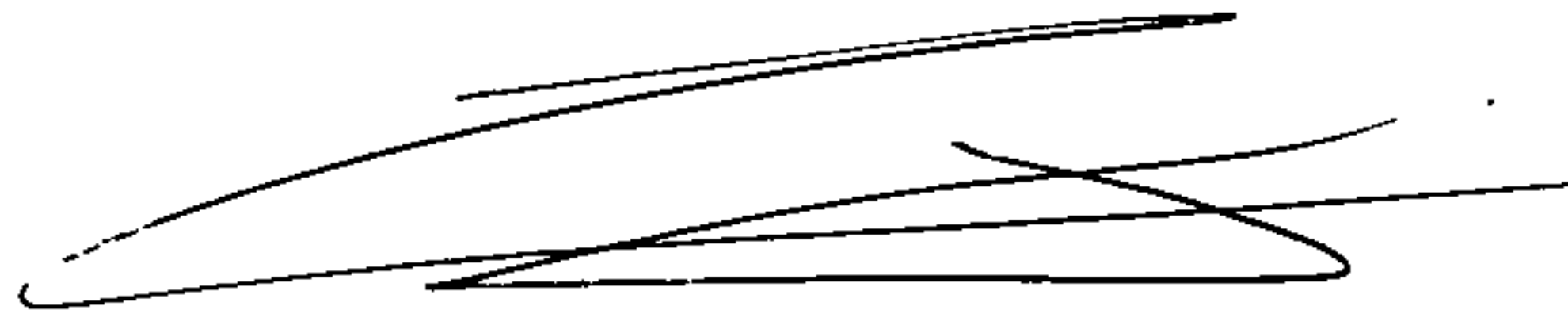
Les critères retenus nous paraissent adaptés au contexte de l'opération et répondent de manière satisfaisante à l'objectif d'évaluation.

IV. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport en nature décrit ci-dessus, dont le montant s'élève à 75 000 €.

La valeur de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à la valeur des parts à émettre, soit 3 750 parts de 20 € de valeur nominale chacune.

Charnay, le 20 avril 2009
Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive script. The signature is positioned above the printed name 'Christophe COLLIN'.

Christophe COLLIN